



*Seul le texte prononcé fait foi
Check against delivery*

Traité sur le commerce des armes
9^{ème} Conférence des États parties
Genève, 21-25 août 2023
Point 4 de l'agenda : rôle de l'industrie

Madame la Présidente,

La Suisse souhaite remercier la République de Corée pour avoir choisi comme thème central de la 9^{ème} Conférence des États parties le rôle de l'industrie dans les transferts internationaux responsables d'armes conventionnelles et d'avoir organisé cet intéressant panel pour nourrir notre discussion thématique.

Une conduite responsable de la part des entreprises est un élément central de la politique économique extérieure de la Suisse. Notre gouvernement encourage l'élaboration de normes de responsabilité sociétale des entreprises et attend des entreprises suisses – y inclus celles de l'industrie de la défense – qu'elles s'y conforment partout où elles exercent leurs activités, que ce soit sur son territoire ou à l'étranger.

Nous tenons cependant à rappeler que, dans le contexte Traité sur le commerce des armes, la promotion d'une conduite responsable de l'industrie ne doit pas devenir un prétexte pour les États parties de se soustraire à leur responsabilité exclusive dans la mise en œuvre du Traité. En ce sens, la Suisse salue le document de travail sur le rôle de l'industrie dans les transferts internationaux responsables d'armes classiques préparé par la présidence coréenne, et remercie également l'Autriche, l'Irlande et le Mexique pour leur contribution à cette discussion à travers la soumission de leur document de travail à ce sujet. Ces deux documents soulignent en effet avec une clarté sans équivoque que la responsabilité de la mise en œuvre du Traité incombe exclusivement aux États parties. De son côté, l'industrie peut jouer un rôle important pour soutenir une mise en œuvre plus efficace du Traité, bien que ce rôle soit subsidiaire à celui des États.

Dans le cas de la Suisse, la proximité et les contacts étroits entre l'industrie et les autorités suisses chargées du contrôle des exportations s'est avérée être un moyen efficace de garantir une conformité consistante et adéquate avec le cadre légal régissant les transferts internationaux d'armes classiques.

Nous partageons par ailleurs le point formulé par la présidence coréenne que le Traité bénéficierait d'une plus grande interaction avec les représentants de l'industrie. Dans ce contexte, nous pouvons appuyer dans les grandes lignes les recommandations formulées dans le document de la présidence et leur adoption par notre Conférence. Nous tenons à saluer en particulier les recommandations numéros 4 et 6.

Concernant les recommandations formulées dans le document de travail soumis par l'Autriche, l'Irlande et le Mexique, plusieurs d'entre elles viennent faire écho à celles formulées par la présidence coréenne. Ceci s'applique notamment à la nécessité de poursuivre les activités de sensibilisation auprès de l'industrie, de chercher à mieux les inclure dans nos travaux, de



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Swiss Confederation

maintenir à jour une liste de référence concernant cet aspect de nos travaux ou, de manière plus générale, de continuer à être saisi par cette thématique. Nous ne pouvons bien entendu que les appuyer, même s'il faudra éviter toute redondance alors que nous reflèterons ces aspects dans notre document final. Nous pouvons par ailleurs appuyer la suggestion de faire référence à certains documents particulièrement pertinents pour le sujet qui nous occupe, à commencer par les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux Entreprises et aux Droits de l'Homme.

Je vous remercie, Madame la Présidente.